



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE DISTRAIRE LE LOT 3 636 988 DE LA ZONE Rb46 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Rc24, 6 617 291 DE LA ZONE Pb7 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Rb85, 6 631 709 et 6 631 710 DE LA ZONE Pb4 POUR LES INSCRIRE DANS LA ZONE Rf8

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 458.

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de *Règlement n° 608 modifiant le règlement de zonage n° 458 aux fins de distraire le lot 3 636 988 de la zone Rb46 pour l'inscrire dans la zone Rc24, 6 617 291 de la zone Pb7 pour l'inscrire dans la zone Rb85, 6 631 709 et 6 631 710 de la zone Pb4 pour les inscrire dans la zone Rf8.*

QU'une séance de consultation sur lesdits projets de règlements aura lieu le lundi 6 mai 2024 à 19 h 30.

L'objet du projet de règlement n° 608 consiste à revoir le zonage attribué aux lots suivants :

- Le lot 3 636 988 pour l'intégrer à la zone Rc24. Plus particulièrement, la modification apportée consiste à permettre la construction d'un sixplex.
- Le lot 6 617 291 pour l'intégrer à la zone Rb85. Plus particulièrement, la modification apportée consiste à permettre la construction d'une habitation.
- Les lots 6 631 709 et 6 631 710 pour les intégrer à la zone Rf8. Plus particulièrement, la modification apportée consiste à intégrer les deux nouveaux lots créés pour des maisons mobiles.

Le projet de règlement n° 608 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement n° 608 est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 24 avril 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 24 avril 2024 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 30 avril 2024.

en foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 avril 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière